

# Conditions d'exercice et activité des Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire

Enquête 2015. Premiers résultats

Après une première enquête effectuée en 2013, les chirurgiens-dentistes de la région ont été une nouvelle fois interrogés, début 2015, à propos de leurs conditions d'exercice. Ce Panel est mis en œuvre par l'Observatoire régional de la santé (ORS) à la demande et en collaboration avec l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire.

Deux thèmes principaux ont été abordés dans cette enquête : les échanges entre chirurgiens-dentistes et médecins et l'organisation du temps de travail des praticiens. Des questions ont également été posées sur la participation à des formations et sur l'utilisation des recommandations.

## Échanges entre chirurgiens-dentistes et médecins

Pour analyser l'importance des échanges entre chirurgiens-dentistes et médecins, deux situations ont été étudiées. La première concerne l'orientation d'un patient vers un médecin après un examen buccal, et la deuxième est la situation inverse, lorsqu'un chirurgien-dentiste

reçoit un patient adressé par un médecin. Dans ces deux situations, les échanges avec les stomatologues et les chirurgiens maxillo-faciaux n'ont pas été pris en compte puisqu'ils font partie du quotidien de l'activité des chirurgiens-dentistes.

### ORIENTATION DE PATIENTS VERS UN MÉDECIN

**67 %** déclarent avoir orienté un patient vers un médecin suite à un examen buccal, en 2014.

Lors de l'examen buccal, les chirurgiens-dentistes sont parfois amenés à constater ou suspecter des problèmes de santé qui nécessitent un suivi médical : 67% des praticiens déclarent avoir ainsi orienté un patient vers un médecin, en 2014. Dans plus de la moitié des cas (63%), le patient est orienté vers un médecin généraliste, et dans 41% des cas vers un médecin d'une autre spécialité.

Lorsque le patient est adressé à un généraliste, les problèmes de santé les plus fréquemment suspectés sont des sinusites (41%), des

allergies (13%) ou un diabète (13%). 63% des chirurgiens-dentistes déclarent avoir informé leur confrère du problème de santé suspecté en le contactant par courrier, téléphone ou mail, et 34% en l'expliquant directement au patient. En retour, 21% des chirurgiens-dentistes déclarent avoir été informés des conclusions du médecin vers lequel ils ont orienté un patient. 66% disent n'avoir eu aucun retour.

Lorsque le patient est adressé à un médecin d'une autre spécialité, les diagnostics les plus fréquemment cités sont des cancers buccaux (26%), des sinusites (25%) ou des allergies (14%). Dans cette situation, 94% des chirurgiens-dentistes déclarent avoir informé le médecin du problème de santé suspecté en le contactant par courrier, téléphone ou mail. En retour, 68% des spécialistes vers lesquels les chirurgiens-dentistes ont orienté leur patient ont tenu informé le praticien de leurs conclusions ou de l'état de santé du patient.

## PRISE EN CHARGE DE PATIENTS ADRESSÉS PAR UN MÉDECIN

**96 %** des chirurgiens-dentistes déclarent avoir reçu des patients adressés par un médecin, en 2014.

La quasi-totalité (96%) des chirurgiens-dentistes déclarent avoir reçu des patients adressés par un médecin en 2014, et au moins une fois par mois pour 42% des praticiens.

Les patients sont adressés par un médecin généraliste dans deux cas sur trois, et moins souvent par un chirurgien (22%), ou un autre spécialiste (10%).

Selon la spécialité du médecin ayant adressé le patient, le motif du recours au chirurgien-dentiste varie :

- Lorsque le patient est adressé par un chirurgien, il s'agit dans la quasi-totalité des cas (96%) de s'assurer du bon état de santé dentaire avant une intervention (recherche de foyer infectieux). Le chirurgien-dentiste a été informé du motif de consultation par un courrier, un mail ou un appel téléphonique venant du chirurgien dans 70% des cas, et par l'intermédiaire du patient dans 30% des cas.

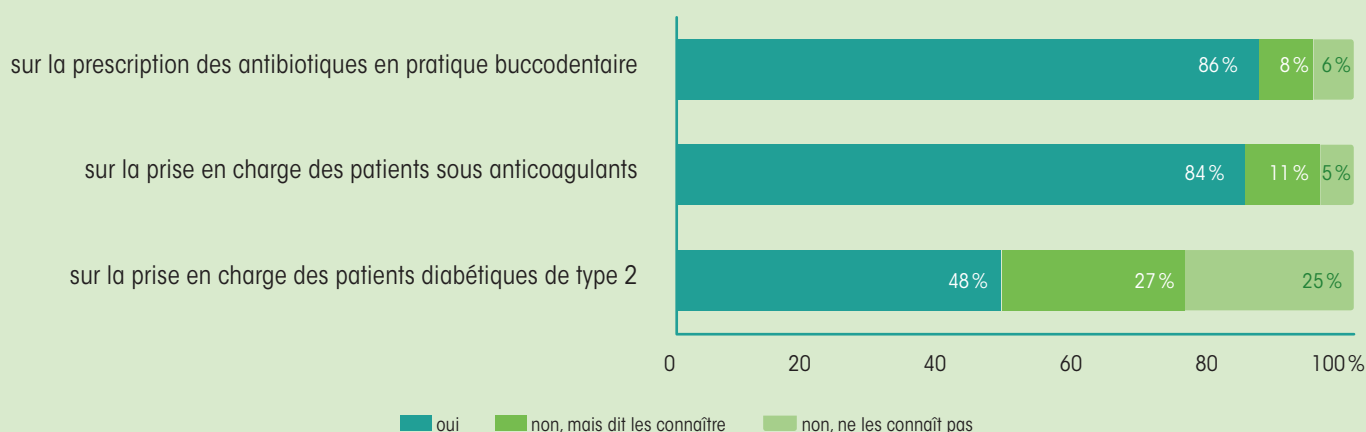
En retour, près de neuf chirurgiens-dentistes sur dix déclarent avoir informé le spécialiste de leurs conclusions.

- Lorsque le patient est adressé par un médecin généraliste, la demande de soins vise, dans 30% des cas, à s'assurer du bon état de santé dentaire avant la mise en place d'un traitement médicamenteux (Biphosphonates par exemple, utilisé notamment dans le traitement de l'ostéoporose). Pour les autres patients adressés par un généraliste, les motifs de consultation sont une pathologie pouvant être d'origine dentaire (52% des cas), des douleurs dentaires (50%), et plus rarement une pathologie ou un traitement pouvant entraîner des problèmes dentaires (10%). Les chirurgiens-dentistes ont été informés du motif de consultation par un contact (un courrier, un mail ou un appel téléphonique) avec le médecin généraliste (50%) ou par le patient directement (48%).

En retour, 62% des chirurgiens-dentistes déclarent avoir informé le généraliste de leurs conclusions par courrier, mail ou téléphone. Dans 23% des cas, cette information a été transmise par l'intermédiaire du patient.

## UTILISATION DES RECOMMANDATIONS

Proportion de chirurgiens-dentistes déclarant avoir utilisé, en 2014, les recommandations\*... (en %)



Source : Panel chirurgiens-dentistes Pays de la Loire - 2015

Champ : ensemble des chirurgiens-dentistes

\*de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), de la Haute autorité de santé (HAS), ...

## FORMATION CONTINUE

**90 %** des chirurgiens-dentistes déclarent avoir suivi des formations en 2013-2014.

Ils indiquent consacrer, en moyenne, 36 heures par an à se former.

**82 %** des chirurgiens-dentistes indiquent être intéressés pour suivre une formation

avec d'autres professionnels de santé sur un thème commun.

# Emploi du temps

## TEMPS DE TRAVAIL ET PLANNING HEBDOMADAIRE

Le temps de travail des chirurgiens-dentistes a été évalué en prenant en compte, outre le temps consacré aux soins, celui dédié à la gestion des dossiers patients, à l'établissement de devis, aux tâches de secrétariat, à la comptabilité, et à la lecture de journaux et articles spécialisés. En considérant l'ensemble de ces activités, les chirurgiens-dentistes déclarent avoir travaillé 43 heures en moyenne la semaine précédant l'enquête, avec des disparités importantes : 14 % des praticiens déclarent travailler moins de 35 heures et 10 % 55 heures et plus.

Les chirurgiens-dentistes déclarent travailler en moyenne quatre jours par semaine. La majorité (61 %) des praticiens planifient leur semaine de travail sur 4 ou 4,5 jours.

90 % des chirurgiens-dentistes déclarent avoir travaillé le lundi, le mardi et le vendredi, la semaine précédant l'enquête. Ils sont, en revanche, moins nombreux à déclarer avoir travaillé le mercredi (77 %) et le jeudi (65 %). 53 % des praticiens travaillent le samedi, près de la moitié d'entre eux tous les samedis.

En prenant comme référence le dernier mardi travaillé, la durée moyenne de travail journalier est estimée à 9 heures. 11 % des chirurgiens-dentistes travaillent 7 heures ou moins par jour et 10 %

Les chirurgiens-dentistes déclarent travailler en moyenne **4 jours** par semaine.

travaillent 11 heures ou plus. La journée de travail commence avant 8h30 pour 14 % des chirurgiens-dentistes. Elle se prolonge jusqu'à 20 heures ou au-delà pour plus d'un tiers des praticiens.

Au cours d'une journée, les chirurgiens-dentistes déclarent voir en moyenne 17 patients, avec de fortes disparités : 6 % en voient moins de dix, et 7 % en voient plus de 25.

En tant que professionnels de santé libéraux, les chirurgiens-dentistes disposent d'une certaine liberté pour organiser leur emploi du temps. La moitié des chirurgiens-dentistes déclarent ainsi travailler autant qu'ils le souhaitent et avoir choisi l'emploi du temps qui leur convient. En revanche, 44 % souhaitent travailler moins : parmi eux, six sur dix déclarent ne pas pouvoir le faire pour des raisons financières, et quatre sur dix parce qu'il n'y a personne pour les remplacer.

## GESTION DES RENDEZ-VOUS

La majorité des consultations (66 %) ont pour motif des soins programmés et, dans 16 % des cas, il s'agit d'une consultation de contrôle ou d'un bilan. Urgences et soins non-programmés (douleur, fracture d'une dent, etc.) sont à l'origine de 18 % des rendez-vous.

60 % des chirurgiens-dentistes dédient une plage horaire spécifique au traitement des « urgences ».

Afin d'organiser au mieux leur planning, 65 % des praticiens déclarent noter le contenu de la séance lors de chaque prise de rendez-vous.

39 % des praticiens indiquent élaborer systématiquement un plan de traitement détaillé avec la chronologie et la durée des séances de soins.

## CONGÉS

En moyenne, les chirurgiens-dentistes déclarent avoir pris 6,3 semaines de vacances en 2014, 19 % en ont pris moins de cinq semaines, et 13 % plus de neuf.

Près des trois quarts des praticiens n'ont pas fait appel à un remplaçant pendant leurs congés.

Les praticiens qui ne font pas appel à un remplaçant s'arrangent, le plus souvent avec un confrère (dans 74 % des cas). 29 % indiquent ne pas en avoir trouvé et la moitié d'entre eux l'expliquent par l'implantation géographique de leur cabinet.

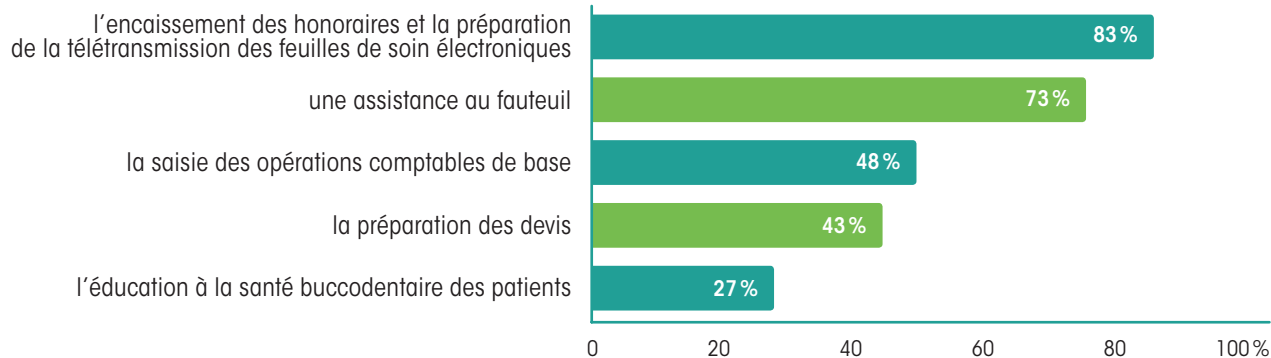
## FORMATION CONTINUE

**58 %** des chirurgiens-dentistes ont ouvert un compte sur le site «[monDPC.com](http://monDPC.com)» en 2014.

**41 %** des chirurgiens-dentistes indiquent avoir rempli leurs obligations annuelles de formation (DPC).

## RÔLE DES ASSISTANTS DENTAIRES

Proportion de chirurgiens-dentistes déclarant que l'assistant dentaire assure, en dehors des tâches de stérilisation et de la prise de rendez-vous... (%)



Source : Panel chirurgiens-dentistes Pays de la Loire - 2015  
 Champ : chirurgiens-dentistes employant des assistants dentaires



### Sources des données

Les données utilisées dans ce document ont été recueillies par téléphone entre le 26 février et le 30 avril 2015 auprès de 250 chirurgiens-dentistes omnipraticiens exerçant dans les Pays de la Loire. Cet échantillon, constitué lors de la première enquête du Panel en 2013, est représentatif de l'ensemble des chirurgiens-dentistes de la région en exercice en mai 2012, et toujours en activité en janvier 2015.

### Financement

Le Panel est financé par l'Agence régionale de santé Pays de la Loire.

### Auteurs

La conception du questionnaire d'enquête, l'exploitation et l'analyse des données ont été réalisées par Marie-Christine Bournot, Clara Galland, Marie-Cécile Goupil, Anne Tallec et François Tuffreau (ORS) en étroite collaboration avec l'URPS Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire.

### Merci

À tous les chirurgiens-dentistes ayant participé à cette enquête, et aux membres de l'URPS Chirurgiens-Dentistes pour leurs relectures, critiques et suggestions.

### Citation suggérée

ORS Pays de la Loire, URPS Chirurgiens-Dentistes Pays de la Loire. (2015). Conditions d'exercice et activité des chirurgiens-dentistes en Pays de la Loire. Enquête 2015. Premiers résultats. Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des chirurgiens-dentistes des Pays de la Loire. 4 p.

### Pour en savoir plus

Les résultats détaillés, les références bibliographiques et les éléments de méthodologie seront présentés dans le rapport complet, disponible fin 2015 sur [www.santepaysdelaloire.com](http://www.santepaysdelaloire.com) et [www.urpscdpdl.org](http://www.urpscdpdl.org).

Sont également disponibles sur [www.santepaysdelaloire.com](http://www.santepaysdelaloire.com) les résultats des quatre autres Panels d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en Pays de la Loire : médecins généralistes, infirmiers libéraux, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens.

ISBN 978-2-908417-69-2

Crédit photo: Shutterstock

Création et maquette : [www.wr2studio.com](http://www.wr2studio.com)